

Oran : Khaled prendra part au festival du raï

L'institutionnalisation du festival national de la chanson ne pouvait avoir lieu sans être marquée par une présence artistique qui en ferait davantage l'écho.

Après avoir annoncé la défection des grandes stars de la chanson raï telles que cheb Khaled, Mami, Billal, et ce, en raison de cachets au-dessus des moyens des organisateurs, selon nos sources, c'est la ministre de la Culture en personne qui serait intervenue afin de trouver une issue favorable à cette situation. Dès lors, l'on apprend que le roi du raï, cheb Khaled, sera de la fête et viendra se produire pour la clôture du festival qui se tiendra

au théâtre de verdure Hasni-Chakroune, du 1er au 4 août 2006.

Pour rappel, cheb Khaled s'était produit en 1985 au Festival du raï. Depuis, et ce, après une longue absence, il avait fait un retour triomphal à Oran en se produisant au Palais des sports en date du 16 mai 2000 où il avait retrouvé son fidèle public.

Concernant le montant du cachet qu'il percevra, l'on a appris qu'à la signature du contrat une clause de confidentialité a été rédigée.

Toujours au sujet des artistes de renom et d'origine algérienne qui exigent certains cachets, comme ce fut le cas de Khaled, Mami

ou bien Billal, c'est bien leurs managers respectifs qui en fixent le montant qui varie entre 40 000 et 45 000 euros. Ces stars ne peuvent en aucun cas se produire gracieusement même pour leur ville qui les a vues naître, tout simplement parce qu'il y a des charges à payer à leurs musiciens et autre staff accompagnateur.

Ainsi, rendez-vous est donné pour le lancement de cette 16^e édition dont la première soirée sera dédiée à Chikha Rimitti et sera clôturée par le King.

Amel B.



NOUVELLE LIGNE
= NUMERO V.I.P.
Jusqu'à la fin Août



Votre nouvel opérateur de téléphonie fixe

Edition d'Alger - ISSN IIII - 0074

Le Soir
D'ALGERIE

www.lesoirdjalgerie.com

Quotidien Indépendant

NUMERO V.I.P.
Mémorable, Simple
Prestigieux



سعر الإقتناء
1990

● BLIDA

Poursuites judiciaires contre le maire de Ouled-Yaïch

Nous avons appris de source crédible que le maire de Ouled Yaïch, commune située à 6 km du chef-lieu de wilaya, est poursuivi par le tribunal de Blida et celui de Boufarik pour deux affaires différentes.

Si pour la première affaire, soutient notre source, ce dernier avait refusé de répondre à la convocation de comparution à l'audience prévue pour la journée du 19 juin dernier, pour la deuxième, il est poursuivi pour dégradation de bien d'autrui en vertu de l'article 407 du code pénal. Cette accusation est venue suite à une enquête préliminaire remise au juge d'instruction en date du 28 juin dernier.

La question qui se pose est celle de savoir si le maire de Ouled-Yaïch sera écarté de son poste, sachant que l'article 32 du code communal stipule que "lorsqu'un élu fait l'objet d'une poursuite pénale ne lui permettant pas de poursuivre valablement l'exercice de son mandat, il peut être suspendu... et ce, jusqu'à l'intervention de la décision définitive de la juridiction compétente".

M. B.

Pause-café estivale


Lettre au cousin d'Amérique : Intelligence

Je t'écris ces quelques maux pour te dire que la tristesse a remis les pieds au douar. Tante Aldjia s'est habillée en noir et tonton Lekhmmissi a les larmes aux yeux en regardant la télé.

Même Bush s'est excusé auprès de... Blair pour l'atterrissage, en Ecosse, des avions transportant les bombes à laser. Une cargaison aussi périlleuse pouvait tuer des Ecossais innocents ! Mais Bush oubliera de s'excuser auprès des Libanais qui sont les destinataires de la marchandise. Que vaut la vie des bébés arabes ?

C'est quand même un drôle de bled là où tu vis, cher cousin : l'intelligence, au lieu de se trouver à la Maison Blanche, se niche dans les bombes ! Et pour quel résultat ? Regarde ce qu'ont fait les bombes « intelligentes » à Cana !
farahmaamar@yahoo.fr

MARCHE INFORMEL DE LA DEVISE



L'EURO À 93 DA

PAGE 3

NUMERO V.I.P.
Distinguez-vous

Votre nouvel opérateur de téléphonie fixe

Prix d'acquisition 1990⁰⁰ inclus 500⁰⁰ de crédit initial

